

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles en année pleine (en euros)

VOLET ANTICIPATION ET PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE	185 000 000
Améliorer l'accès aux aides techniques et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Développer les actions collectives de prévention	140 000 000
Créer un forfait autonomie en logements-foyers permettant de développer les actions de prévention	40 000 000
Contribution au Fonds de compensation du handicap	5 000 000
VOLET ACCOMPAGNEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE	460 000 000
APA DOMICILE : Revaloriser le plafond des plans d'aide (en prenant en compte l'impact de la baisse du ticket modérateur)	153 000 000
APA DOMICILE : Alléger le reste à charge pour les plans d'aide les plus lourds (diminution du ticket modérateur)	197 000 000
APA DOMICILE : Améliorer les conditions de travail du secteur de l'aide à domicile	25 000 000
Consolider les moyens de la CNSA pour élargir les aides aux actions de soutien et d'accompagnement des aidants	5 000 000
Appui et formation pour l'accueil familial	1 000 000
Créer un droit au répit pour les aidants	78 000 000
Prendre en charge les aidés dont l'aidant est hospitalisé	
TOTAL des financements sur la CASA à l'issue de la montée en charge	645 000 000
VOLET ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT Financement sur la CASA au cours de la montée en charge	84 000 000
Garantir le financement d'un plan autonomie géré par l'ANAH pour l'adaptation de 80 000 logements privés - dépense sur 2 ans	40 000 000
Fonds de garantie du microcrédit - dépense sur 3 ans	4 000 000
Plan d'aide à l'investissement (PAI) pour les résidences autonomie - dépense sur 2 ans	40 000 000